

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE PHOSBORE



Fiche de Données de Sécurité  
Conforme à l'annexe II du règlement CE 453/2010 modifiant le règlement  
CE 1907/2006 (REACH)

Date d'émission : 19/11/14

Date de révision : 19/11/14

Allées de Cumières CS 70051  
51202 EPERNAY Cedex  
France  
TEL 03 26 59 86 00  
FAX 03 26 51 60 60  
E.mail : Info@csgv.fr

## 1- IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination: **PHOSBORE**

### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

ENGRAIS CE

Engrais liquide pour fertilisation et application foliaire.

Compléments nutritionnels pour fertilisation des cultures spécialisées.

### 1.3 Identification de la société ou compagnie:

COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS

Allées de Cumières CS 70051

51202 EPERNAY Cedex

France

Tél. (+33) 3 26 59 86 00

E-mail: info@csgv.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP)**

Mélange sans danger.

**Classification selon les directives CE 67/548 (DSD), CE 1999/45**

Mélange sans danger.

### 2.2 Elément d'étiquetage :

*Selon le règlement 1272/2008 (CLP)*

Non applicable

*Selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45*

Non applicable

### 2.3 Autres dangers :

Substances PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Substances vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

# PHOSBORE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

## 3- COMPOSITION/INFORMATION DES COMPOSANTS

Cet engrais liquide est composé d'un extrait d'algues brunes marines.

Ce mélange ne renferme aucune substance dangereuse au sens des normes en vigueur sur la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

#### Premiers soins généraux

Surveiller les fonctions vitales.  
Victime sans connaissance : maintenir les voies aériennes libres.  
Arrêt cardiaque : réanimer la victime.  
Victime consciente avec troubles respiratoires : position semi-assise.  
Choc : de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées.  
Vomissement : prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire.  
Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer).  
Surveiller la victime en permanence.  
Apporter une aide psychologique.  
Maintenir la victime calme, éviter lui tout les efforts.  
En fonction de l'état : médecin/hôpital.

Ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations disponibles.

**Indication destinée au médecin** : montrer cette fiche technique au médecin traitant.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations disponibles.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Danger d'incendie

Danger d'incendie direct : non combustible.

#### Danger d'explosion

Aucun danger d'explosion direct.

# PHOSBORE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

## 5.3 Conseils au pompier :

### Mesures de précaution contre l'incendie

Incendie/échauffement : se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie : envisager l'évacuation.

### Instructions de lutte contre l'incendie

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir.

### Protection en cas d'incendie

Echauffement : appareil à oxygène ou à air comprimé.

### Autres informations

Les pompiers doivent porter un équipement approprié de protection et un appareil respiratoire autonome (ARA) qui un visage plein et un mode de pression.

Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures générales

Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter toute exposition inutile.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

#### Equipement de protection

Gants. Vêtements de protection. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux comme indiqué dans la section 8.

#### Procédures d'urgence

Délimiter la zone de danger.

Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ce produit ne présente aucun risque connu.

### 6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage

Après récupération du produit, nettoyer la zone et le matériel utilisé à l'eau.

# PHOSBORE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour des informations de contact d'urgence.

Voir section 8 pour des informations sur équipement de protection individuelle.

Voir section 13 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur de traitement des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Manipulation:

Utiliser l'équipement individuel de sécurité recommandé. Manipuler de préférence dans un local aéré. Se laver les mains après utilisation. Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

#### Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine.

#### Chaleur-ignition

Tenir le produit à l'écart de sources de chaleur.

#### Stockage en commun

Tenir le produit à l'écart des agents d'oxydation et de l'eau.

#### Lieu de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

#### Prescriptions particulières concernant l'emballage

Conforme à la réglementation correctement étiqueté. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide, refermable.

#### Matériaux d'emballage

Polyéthylène. Polypropylène.

## 8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Données non disponibles.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

*Equipement de protection individuelle :*



*Protection des mains :* Gants.

*Choix des matériaux des gants :* Offrent une bonne résistance au caoutchouc, au butyle, PVC.

*Demander conseil au fournisseur de gants*

*Protection oculaire :* Lunettes de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.

*Protection de la peau et du corps :* Vêtements de protection.

*Contrôle de l'exposition de l'environnement :* Dans certains cas, des modifications de processus sera nécessaire pour réduire les émissions à des niveaux acceptables. Les émissions provenant de ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils se conforment à la législation.

# PHOSBORE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide.
Couleur	:	Brunâtre.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible.
pH	:	7-8 (5%)
Point de fusion	:	Sans objet.
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible.
Limites explosives	:	Aucune donnée disponible.
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible.
Densité	:	1,14 kg/l.
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible.

### 9.2 Autres informations

Sans objet.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales. Produit de décomposition thermique dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter températures élevées et trop faibles (inférieure à 0°C).

### 10.5 Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des produits acides (pH < 2).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# PHOSBORE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Corrosion cutanée/irritation cutanée* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Lésions oculaires graves/irritation oculaire* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Mutagénicité sur les cellules germinales* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Cancérogénicité* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Toxicité pour la reproduction* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

*Danger par aspiration* : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Persistance et dégradabilité	Sans objet
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Soluble dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## PHOSBORE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010

### 12.6 Autres effets néfastes :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION

### 13.1 Substance ou préparation

Utilisation agricole comme engrais ou élimination par un centre de traitement agréé.

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitements et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste des déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

### 13.2 Conditionnement contaminée

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive n° 2013/2/UE du Parlement européen et du Conseil, du 07 février 2013, modifiant la Directive n°94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Ce produit n'est assujéti à aucune réglementation internationale et nationale du transport.

Il ne présente aucun danger lors du transport routier, ferroviaire et maritime, à condition de respecter les bonnes pratiques du transport.

Maintenir le produit séparé des produits alimentaires et pharmaceutiques.

## 15. INFORMATION REGLEMENTAIRE

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, d'environnement

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate REACH.

### 15.2 Directive nationale

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 19.11.2014

### Sources de données

ECHA Website: Information on Registered Substances,  
Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc,  
Information des fournisseurs,  
BIG-database

# **PHOSBORE**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE CONFORME AU REGLEMENT (CE) N°453/2010**

## **Abréviations et acronymes**

REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals

CLP = Classification, labelling and packaging.

## **Conseils de formation**

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. Avant d'utiliser et de manutention cette produit, lire la fiche de données de sécurité.

## **Clause de la société**

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit.

Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.